

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE L'AVENANT DE LUNEL À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU PAYS DE LUNEL

Mercredi 20 décembre 2023 à 14h30
Espace Castel de Lunel



SOMMAIRE

P.3

• L'avenant de Lunel à la Convention Territoriale Globale du Pays de Lunel : un outil qui permettra de structurer, de développer et d'améliorer les services aux familles.

P.4

• Lunel, une commune au service de ses habitants

• Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault, Lunel et la Communauté de communes du Pays de Lunel

P.5

• Annexe 1 : Le plan d'actions de l'avenant de Lunel

P.6

• Annexe 2 : Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Lunel

P.7

• Annexe 3 : Contexte économique de Lunel

P.8

• Annexe 4 : La Ctg en quelques mots

UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :



Caf de l'Hérault

Laurent TEISSIER,
Président du Conseil d'administration
Thierry MATHIEU, Directeur de la Caf de l'Hérault
Mabel AGURTO-MEJIA, Chargée de conseil
et de développement

Mairie de Lunel

Pierre SOUJOL, Maire de Lunel et Président
de l'intercommunalité du Pays de Lunel
Sonia MOKADDEM, Adjointe à la petite enfance,
à la jeunesse et à l'éducation
Sylvie THOMAS, Adjointe aux solidarités
et à la politique de la ville

SIGNATURE DE L'AVENANT DE LUNEL À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU PAYS DE LUNEL

Ce mercredi 20 décembre à 14h30, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration de la Caf, signeront avec Pierre SOUJOL, Maire de Lunel et Président de l'intercommunalité du Pays de Lunel, un avenant pour la Ville de Lunel permettant de s'intégrer à la Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles de la Communauté de communes du Pays de Lunel signée en décembre 2022.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la commune entendent apporter de nombreux services et structures pour répondre aux besoins des familles du territoire.

L'avenant de Lunel à la Convention Territoriale Globale du Pays de Lunel : un outil qui permettra de structurer, de développer et d'améliorer les services aux familles.

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention territoriale globale (Ctg) **renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ses acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, l'avenant de Lunel à la Ctg de la Communauté de communes du Pays de Lunel, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de longue date avec la Caf de l'Hérault, sera signée le lundi 4 décembre 2023 et couvrira la période de 2022-2026. Celui-ci permettra ainsi, d'améliorer l'offre intra-Lunelloise et de la stabiliser avant de rejoindre la Ctg intercommunale. En effet, sa spécificité territoriale, ses enjeux, ses dispositifs déjà existants, la densité de sa population et la volonté des élus obligent la communauté de communes du Pays de Lunel à affiner sa feuille de route intercommunale sous forme d'un avenant avec la Ville de Lunel.

Cet avenant est marqué par la volonté de développer des projets innovants en direction de la petite enfance afin de favoriser l'insertion professionnelle des parents (Babycar et Halte jeux). Aussi, la priorité est d'accompagner l'émergence de projets à destination de la jeunesse et favoriser leur accessibilité. Une attention spéciale est aussi donnée à un projet d'accompagnement des enfants à besoins spécifiques et leurs familles.

Lunel, une commune au service de ses habitants

La ville de Lunel compte 26 385 habitants (Insee 2019), et est la ville centre d'une communauté de communes de 50 939 habitants. C'est aussi le chef-lieu d'une intercommunalité de 14 communes. Elle connaît un développement constant de son nombre d'habitants avec une croissance moyenne de presque 1% par an. En 2022, la ville de Lunel compte 6 107 allocataires soit 23% de la population, c'est-dire une augmentation de plus de 7 points depuis 2015.



6 050
enfants
à charge

**DONT 795 ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS (13%)
ET 53% DES ENFANTS
ÂGÉS DE 10 À 17 ANS**

Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault et la Ville de Lunel

Au cours de ces dernières années, la Caf de l'Hérault a noué un partenariat de qualité avec la commune de Lunel, dans le cadre du développement de sa politique enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale. Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la Caf et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis l'optimisation de la politique de développement de services sur le territoire en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

Compétence communale

- 1 multi accueil « Le Manèche enchanté » (40 places),
- 1 halte-Garderie, « Ile aux enfants » (25 places),
- 1 micro-crèche, « Babilune » (12 places),
- 1 micro-crèche en construction (12 places) qui ouvrira ses portes en 2024.

Compétence intercommunale

- 1 RPE intercommunal avec 3 animatrices.

Soutien à la parentalité :

- 2 LAEP en gestion associative « BAOBAB » ouvrira ses portes en 2024,
- 4 actions parentalité portées par la commune et co-financées par la Caf dans le cadre du REAAP,
- 13 collectifs de CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité), portés par les associations Ligue de l'enseignement et Art de Thalie.

Enfance jeunesse :

Compétence communale

- 1 ALSH ado (32 places),
- 1 Point information jeunesse qui accueille les 12-25 ans,
- 28 Accueils de loisirs périscolaires sur 13 écoles.

Compétence intercommunale

- 1 ALSH maternelle (64 places),
- 1 ALSH élémentaire (72 places).

Animation de la vie sociale :

- 1 Centre social municipal « Maison Jean-Jacques Rousseau ».

ANNEXE 1

Le plan d'actions de l'avenant de Lunel

La Ville de Lunel et les services de la Caf de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale...

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

Le plan d'actions de l'avenant de Lunel repose sur 4 grandes orientations :

Renforcer l'offre en direction de la petite enfance

- Développer l'offre d'accueil individuelle et collective et de socialisation des 0-6 ans et de leurs parents.

Renforcer l'offre et son accessibilité en direction de l'enfance et la jeunesse

- Dimensionner l'offre jeunesse municipale en adéquation avec les besoins des familles et du territoire
- Améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre enfance jeunesse
- Améliorer l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques ainsi que leurs familles.

Se connaître se faire connaître

- Valoriser et articuler le maillage territorial des réseaux, instances et dispositifs existants sur le territoire Lunellois
- Permettre aux familles d'identifier des espaces des lieux qui pourraient être bénéfiques aux parcours de réussite, de développement et d'épanouissement de leurs enfants
- Améliorer la lisibilité de l'offre d'accueil et des actions socio-éducatives en proposant des espaces centralisant les informations

Promouvoir la Santé

- Consolider la dynamique territoriale et partenariale sur la promotion de la santé pour réduire les disparités

ANNEXE 2

.....

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Lunel

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la ville dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

1. Les aides au fonctionnement

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé **1,17 millions d'€** d'aides au fonctionnement pour les structures enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale existant sur le territoire (« prestations de services ») ainsi qu'au titre du contrat de ville .

2. Les aides à l'investissement

Depuis 2021, le montant des aides à l'investissement pour la création de nouvelles structures versées s'élève à **262 750€**.

3. Les prestations légales versées aux allocataires Lunellois :

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé mensuellement près de **3,5 millions d'€** de prestations légales aux 6 107 allocataires du territoire Lunellois. Pour un montant moyen versé par famille de **573€**.

ANNEXE 3

Contexte socio-économique de Lunel

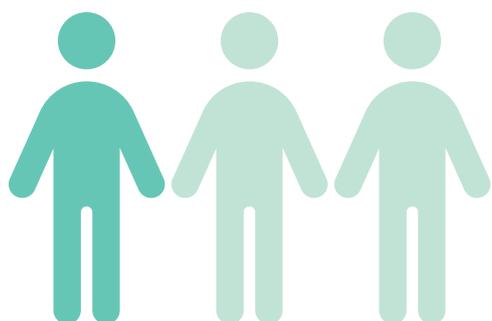


32%

des allocataires **Lunellois** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental)

56%

des **parents** issus des familles allocataires Lunellois sont **actifs** (56% également au niveau départemental)



41%

DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 2 points de plus par rapport au pourcentage départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES

33%

des allocataires **de Lunel** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 6 points

RSA

15%

des allocataires **de Lunel** bénéficient du Rsa contre 13% au niveau départemental soit une différence de 2 points

ALLOCATION AU LOGEMENT

44%

des allocataires **de Lunel** sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 51% au niveau du département, soit une différence de 7 points

ANNEXE 4

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de chargé de coopération sur le territoire.

CTG

LES OUTILS

Convention territoriale globale (Ctg)
Prestation de service unique (Psu)
et les bonifications
Fonds nationaux à l'investissement
Fonds locaux à l'investissement
...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement...

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
Relais petite enfance (Rpe)
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
Les dispositifs de soutien à la parentalité
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)
...